

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOÏPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 151217-05-ADM-

COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DU HAUT BERN AIDE DE LA CCPO

M. SOUMET indique que « Le Comité d'Action Sociale (CAS) du Personnel Territorial du Haut Béarn est une association qui s'est créée le 2 février 1978 et dont le but fondateur consiste à :

- apporter une aide solidaire à chacun de ses membres,
- créer ou gérer toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel ou moral à ses membres,
- organiser toutes activités favorisant le développement moral, intellectuel ou physique de ses membres,
- associer la municipalité au règlement des problèmes sociaux de son personnel ».

Depuis les années 2000, le rayonnement du CAS a pris un caractère intercommunal (intégration des personnels de la CCPO, du SICTOM, des communes de Goès, Moumour, Précilhon, Ogeu) et compte plus de 300 adhérents actifs.

Le bâtiment municipal qu'il occupe sur la zone industrielle de Légugnon est sur le point d'être vendu à un particulier par la ville d'Oloron.

En contrepartie, le Maire d'Oloron a proposé aux dirigeants du CAS un autre bâtiment situé à proximité immédiate (dédié initialement aux associations caritatives), dont une partie pourrait parfaitement convenir aux activités du CAS.

Ce nouveau local ayant été accepté lors d'une réunion collégiale qui a eu lieu en mairie, le 20 novembre dernier, et à laquelle participait la CCPO, une estimation des travaux de réaménagement est en cours de finalisation et estimée à ce jour à 24 000 € environ.

Dans l'attente de ces éléments financiers, le Conseil Communautaire se devait de confirmer le soutien apporté au CAS dans cette affaire.

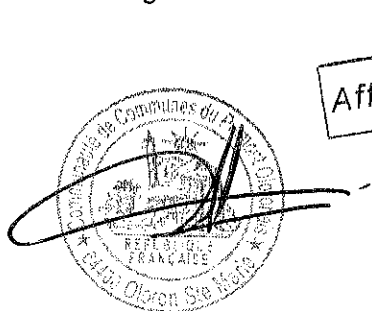
Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 33 voix pour et 9 abstentions (M. GAILLAT, BERNOS, ROSENTHAL, BAREILLE, UTHURRY, Mmes VOELTZEL, DEL PIANTA, GIRAUDON, GASTON)

- **D'APPORTER** son soutien au CAS à vocation Intercommunale
- **DE PARTICIPER** financièrement aux travaux de réaménagement des anciens locaux du CODDA sous la forme d'une subvention d'équipement et d'une contribution aux frais de fonctionnement à valoir sur le budget 2016 de la CCPO
- **D'ADOPTER** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures



Affiché le 23.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE